

CONSEIL MUNICIPAL

2025-045

Séance du 09 avril 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Demande de fonds de concours de fonctionnement auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 avril à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 03 avril 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Jocelyne MAYOL, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjointes au Maire), Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Ali ABCHICHE, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Elie KRIEF	pouvoir à	Isabel PLO
Chantal AHOUNOU	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Lazare BENACCOUN	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Charles SOUFIR	pouvoir à	Charlotte RABIH
Serge SAMAMA	pouvoir à	Christian SIMAKALA
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Maïmouna CAMARA
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Antoni YALAP
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Stéphane YABAS
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Shaïstah RAJA

Absents : Youri MAZOU-SACKO, Patricia HUCHER, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, François-Xavier VALENTIN, Nadine LANGLET et Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Jean Jacques KRYSS

2025-045

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLETC du 25 avril 2024,

Vu la délibération n° 24.387 du 18 décembre 2024 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité,

Considérant le souhait de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France d'apporter un soutien pour compenser la diminution du PFIC en 2024,

Sur le rapport présenté par Christian SIMAKALA, Adjoint au Maire, chargé des finances et des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de 54 818,00 euros auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France destiné à participer au fonctionnement des équipements municipaux suivants :

BÂTIMENTS CULTURELS	BÂTIMENTS SCOLAIRES	SALLES DE SPORTS	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET AUTRES
Salle Jacques-Berrier Salle André-Malraux Centre Culturel Simone-Veil École d'Art Janine-Haddad Conservatoire de musique Église	École Bois Joli École Albert-Camus École Henri-Dunant École Pierre-et-Marie-Curie École Anatole-France École Jean-Jaurès École Michel-Gevrey École Jules-Ferry École Marcel-Lelong École Jean-Macé École Jean-Mermoz École Louis-Pasteur École Romain-Rolland École Saint-Exupéry École Val Fleuri École Pauline-Kergomard École Émile-Zola	Gymnase Michel-Briand Gymnase Albert-Camus Gymnase Jean-Jaurès Gymnase Pauline-Kergomard Stade et vestiaires Riyad-Mahrez Gymnase Saint-Exupéry Salle des sports Saint-Saëns Centre sportif Nelson-Mandela Dojo Stade Léo-Lagrange Tribunes football terrain d'honneur Club house tennis Tennis couverts green set Tennis couverts terre battue Maison du rugby Tribunes rugby Salle de boxe Prévert	Hôtel de Ville Plateforme Services Publics Chardonnerettes Bureaux Conservateur Cimetière Centre Administratif Relais Assistantes Maternelles Maison de quartier Chardonnerettes Maison de quartier Vignes blanches Maison de quartier Rosiers-Chantepie Maison de quartier Valéry-Watteau Maison de quartier des Sablons Maison de quartier des Lochères

Article 2 : Précise que le total des dépenses réalisées en 2024 au titre de ces équipements, sans aucune subvention perçue, s'élève à 1 464 904,92 euros ainsi décomposés :

- 504 267,09 euros au titre des fluides,
- 723 991,07 euros s'agissant de l'entretien et de la maintenance,

2025-045

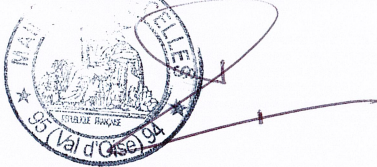
- 199 992,09 euros concernant les contrats d'assurance des locaux,
- 36 654,67 euros destinés au nettoyage des locaux.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, à la sous-préfecture de Sarcelles et au comptable public.

Fait et délibéré en séance le 09 avril 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD

Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of the secretary of the meeting.

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 14.04.25
Et notifié ou publié par extrait le 14.04.25
Pour le Maire et par délégation

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Patrick Haddad", written over a horizontal line.